



LIVRET RELATIF À L'ÉPREUVE DE CONTRÔLE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Livret examinateur

SOMMAIRE DU DOCUMENT DE TRAVAIL

A- Les nouvelles modalités de l'épreuve de contrôle : synthèse de la réglementation en vigueur

1. OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉPREUVE
2. ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE
3. DÉLIBÉRATIONS ET SOUVERAINETÉ DU JURY

B- Guide pour les examinateurs : points de repère pour la mise en œuvre de l'épreuve

1. L'ÉLABORATION DES SUJETS DE CULTURE GÉNÉRALE
2. L'UTILISATION DU DOCUMENT-SUPPORT PRÉSENTANT DES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES
3. LA CONDUITE DE L'ENTRETIEN
4. LES PHASES DE L'ENTRETIEN
5. L'ÉVALUATION
6. GRILLE D'ÉVALUATION DE L'ÉPREUVE DE CONTRÔLE

ANNEXES

Annexe 1 : exemple de sujet de culture générale : sujet de français

Annexe 2 : exemple de sujet de culture générale : sujet de sciences physiques

Annexe 3 : culture technologique : définition de tâche, d'activité et de situation professionnelle

Annexe 4 : faciliter les épreuves aux candidats « dys » (réseau d'appui de l'enseignement agricole)

Remarque :

Ce livret a été réalisé à destination des examinateurs de l'épreuve de contrôle en s'appuyant sur les deux sessions de formation organisées par la DGER en mai 2011.

A - Les nouvelles modalités de l'épreuve de contrôle¹: synthèse de la réglementation en vigueur

1- OBJECTIFS et CARACTERISTIQUES DE L'EPREUVE

L'épreuve de contrôle doit permettre le repêchage des candidats qui, à l'issue de l'ensemble des épreuves constituant l'examen, ont obtenu une moyenne générale comprise entre 8 et 10 et une note supérieure ou égale à 10 à l'épreuve de pratiques professionnelles E7.

Tous les candidats au baccalauréat professionnel, quelle que soit la modalité d'évaluation (CCF ou HCCF), peuvent bénéficier de cette épreuve sous réserve de remplir les deux conditions de note ci-dessus.

Elle diffère des autres épreuves :

- elle n'est pas obligatoire : c'est une possibilité offerte au candidat ;
- en cas d'absence, il n'y a pas d'épreuve de remplacement ;
- elle ne nécessite pas une préparation préalable spécifique.

Les candidats doivent démontrer, **au cours d'un entretien** qu'ils maîtrisent globalement les attendus de la formation et qu'ils peuvent attester de l'atteinte des **capacités significatives** correspondant au niveau du baccalauréat professionnel visées par le diplôme :

- o capacité du candidat à témoigner d'une culture générale ;
- o capacité du candidat à contextualiser l'activité professionnelle visée par le diplôme ;
- o capacité du candidat à témoigner d'une culture technologique en lien avec la spécialité du diplôme ;
- o capacité du candidat à s'exprimer.

La note obtenue à l'épreuve de contrôle ne remplace pas une autre note d'épreuve. Elle permet, après calcul de la moyenne entre cette épreuve et la moyenne générale, soit de repêcher directement le candidat, soit d'apporter des éléments complémentaires au jury de délibération en vue de son repêchage.

2- ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'EPREUVE

En application de l'arrêté du 12 avril 2011, l'épreuve, d'une durée de **25 minutes se déroule en deux temps** :

- le premier temps est axé sur la **culture générale** ; pendant 10 minutes, le candidat répond à un sujet disciplinaire tiré au sort, soit dans le domaine des humanités, soit dans le domaine des sciences. Il bénéficie d'un temps de préparation de 25 minutes. Les sujets sont proposés par les examinateurs à compétence générale ou scientifique de chaque poste d'évaluation.
- le second temps porte sur la **culture technologique** ; pendant 15 minutes, le candidat témoigne de ses acquis techniques et professionnels en s'appuyant sur un « **document support** » retraçant une **activité professionnelle vécue**. Ce document peut faire l'objet d'une brève présentation par le candidat. Il s'agit d'un document déclaratif.

Le poste d'évaluation (PEV) est composé de **trois examinateurs** :

- o Un enseignant à compétence générale (français ou histoire-géographie) ;
- o Un enseignant à compétence scientifique (mathématiques, sciences physiques ou biologie-écologie) ;
- o Un enseignant à compétence technique (ou un professionnel du secteur).

¹ Arrêté du 12 avril 2011, note de service DGER/SDPOFE/N2011-2062 du 27 avril 2011

Le **candidat choisit d'être interrogé soit dans le domaine des humanités soit dans le domaine des sciences**. Dans le domaine choisi, il est interrogé dans une seule discipline, selon la compétence des examinateurs du poste d'évaluation. Il tire au sort un sujet dans cette discipline.

3- DELIBERATIONS ET SOUVERAINETE DU JURY

Les délibérations du jury se tiennent en deux temps :

- 1er temps: délibération de l'ensemble des candidats : établissement de la liste des candidats admis (et délibérations en vue d'une mention), des candidats ajournés et des candidats autorisés à présenter l'épreuve de contrôle ;
- 2ème temps à l'issue de l'épreuve de contrôle : délibération des candidats autorisés à présenter l'épreuve de contrôle : établissement de la liste des candidats admis et des candidats ajournés.

Au deuxième temps de la délibération, le jury dispose de la nouvelle moyenne générale établie sur la base de la note de l'épreuve de contrôle et de la moyenne générale avant épreuve de contrôle.

La note de l'épreuve de contrôle n'est utilisée que comme élément de calcul : elle n'est pas conservée. Quelle que soit la note obtenue à l'épreuve de contrôle, la moyenne générale n'est pas modifiée. Les candidats repêchés bénéficient de points de jury.

La note est déterminante pour l'admission : selon la note attribuée, le jury de délibération disposera ou pas d'éléments d'appréciation pour le repêchage du candidat.

- toute note supérieure à 12 à l'épreuve de contrôle garantit l'admission indépendamment de la délibération ;
- la note de 11 **peut** avoir pour effet d'admettre automatiquement le candidat (80% des candidats admis à présenter l'épreuve de contrôle ayant une moyenne générale supérieure à 9) ;
- toute note égale ou inférieure à 10 conduit à l'analyse, par le jury de délibération, de l'ensemble du dossier du candidat : **l'appréciation des examinateurs constitue un élément indispensable et complémentaire pour cette délibération.**

Les candidats, qu'ils présentent ou pas l'épreuve de contrôle, sont délibérés au vu de l'ensemble des éléments d'appréciation de leur dossier : moyenne générale, ensemble des notes obtenues aux épreuves terminales et aux épreuves en CCF et livrets scolaires. La note obtenue à l'épreuve de contrôle ainsi que les appréciations portées sur la grille d'évaluation, complètent les éléments dont le jury dispose pour la délibération des candidats.

B- Guide pour les examinateurs : points de repères pour la mise en œuvre de l'épreuve

1- L'ÉLABORATION DES SUJETS DE CULTURE GENERALE

1-1. Les sujets sont proposés par les examinateurs, qui doivent les apporter le jour de l'épreuve.

Ils doivent présenter un certain nombre de caractéristiques générales :

- être originaux : s'agissant de sujets d'examen, ils ne doivent pas avoir été utilisés antérieurement dans d'autres épreuves ;
- s'appuyer sur des supports tels qu'indiqués : textes, documents, données, exercices, ...
- présenter un questionnement précis ;
- être représentatif du niveau attendu en baccalauréat professionnel ;
- être compatibles avec les temps de préparation (2(minutes) et d'exposé (10 minutes) prévus ;
- permettre l'évaluation sur des éléments significatifs du diplôme.

Les sujets doivent être d'une qualité graphique irréprochable. Ceci garantit la facilité de lecture, y compris pour les élèves présentant des difficultés dans ce domaine et notamment les élèves « dys » (Annexe 1)

Les examinateurs proposent un nombre suffisant de sujets en vue du tirage au sort : un nombre de 5 ou 6 sujets semble acceptable pour diversifier les interrogations.

Les sujets doivent être construits en relation avec les contenus des référentiels : ainsi, en 2011, pour les disciplines scientifiques, les examinateurs doivent s'assurer de proposer des sujets en lien avec les contenus des modules de maths, sciences physiques et biologie écologie qui ne sont pas tout à fait similaires selon les spécialités de bac professionnel. A partir de la session 2012, les contenus seront identiques compte tenu de la mise en place du tronc commun.

En histoire-géographie, le contenu du module de référence est le même que pour l'épreuve ponctuelle terminale (En 2011, objectifs 3 et 4 du module MG5)

Néanmoins, Il s'agit de proposer des sujets permettant une évaluation par capacités. Aussi, des sujets uniquement dédiés à la vérification de connaissances et à leur seule restitution sont hors de propos.

Dans le domaine des humanités, le sujet comporte un ou plusieurs documents (temps de lecture des supports qui n'excède pas 6 ou 7 minutes).

Par exemple, en français, un extrait d'œuvre littéraire, mobilisateur et clairement contextualisé (paratexte, documents annexes) permet de poser deux à trois questions sur le sens et les enjeux du texte. Les outils (genre, registre, procédés d'écriture..) sont convoqués au choix du candidat pour appuyer ses hypothèses de lecture. Le jury pourra élargir ensuite l'exposé grâce des questions permettant d'évaluer la culture humaniste du candidat. (exemple : sujet en annexe).

Dans les domaine des sciences, comme le précise la NS du 27 avril 2011 : « les sujets [doivent permettre] au candidat de mettre en œuvre une démarche de résolution de problème, d'évaluer et d'analyser les résultats obtenus ». Un ou plusieurs documents (petit texte, photos, schéma, extrait de copie d'élèves anonymée factice ou réelle, tableau de données, analyse d'expérience scientifique, d'expérimentation ...) sont le support d'un questionnement précis qui doit permettre l'échange lors des 10 minutes d'interrogation (3 à 5 min d'exposé, pas plus).

Les supports ne doivent pas obligatoirement se rapporter strictement au secteur professionnel du candidat mais peuvent s'intéresser également aux champs liés aux faits sociétaux actuels en liens avec les référentiels (biodiversité, développement durable, qualité de la vie, environnement, sécurité, grands enjeux etc.). Ils peuvent donner lieu à des ouvertures ou à des évocations de situations significatives plus personnelles de la part des candidats. Il est pertinent de présenter les supports et le questionnement sur deux feuilles distinctes, un même support pouvant faire l'objet de questionnements différents.

Un questionnement précis n'est pas forcément une énumération de petites questions (type suite d'exercices). Il doit donner des pistes, être une aide, afin que le candidat puisse exploiter les documents fournis et permettre d'engager le dialogue lors de l'entretien. Si le concepteur du sujet estime que le questionnement qu'il propose risque de mettre en difficulté le candidat ou le dérouter, empêchant de fait la mise à profit du temps de préparation, il lui fournit les « aides techniques » qu'il jugera les plus pertinentes (aide dans la démarche de résolution, apport de connaissances, suggestion de pistes de réflexion...).

La forme de ces aides peut-être diverse et variée : extrait de formulaire, petites questions annexes, QCM, extrait de raisonnement ou de réponse exact ou erroné (le mentionner) etc.

Enfin, être réaliste, 10 minutes d'interrogation sont relativement vite passées et ne pas oublier qu'un jeune de vingt ans n'a pas la même culture ni le même recul qu'un adulte.

Il est à remarquer qu'une majorité des membres de jury sont bi, voire trivalents, ce qui laisse la possibilité de sujets à entrées multiples. Par exemple sujet de mathématiques avec entrée biologie écologie ou physique chimie, ou toute autre combinaison pertinente. La note de service ne fait aucune restriction disciplinaire mais mentionne un oral de « culture scientifique ».

1-2. Un temps d'harmonisation est prévu avant le début de l'épreuve

Ce temps peut permettre de s'assurer collectivement de la conformité des sujets (sont-ils dans l'esprit de l'épreuve avec une appréciation globale de capacités? Permettent-ils d'apprécier ces capacités à leur niveau (IV) ? sont-ils adaptés aux conditions de l'épreuve ?), d'éliminer éventuellement certains d'entre eux ou d'en mutualiser. Des indications de réponses attendues facilite l'harmonisation, plus efficace et plus fluide.

Après tirage au sort, les candidats disposent d'un temps de préparation de 25 minutes. Ils doivent donc se munir de leur matériel scolaire, calculatrice, dictionnaire, ...

2- L'UTILISATION DU DOCUMENT SUPPORT, PRESENTANT DES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Le document support est un document déclaratif, préalablement rempli par le candidat (cf modèle en annexe de la note de service) à partir **d'une ou deux expériences professionnelles**.

Le candidat choisit les **expériences vécues significatives dans son parcours**, qui sont décrites. Le document comporte donc divers éléments et présente les activités, tâches, travaux en lien avec les ressources et produits utilisés, les matériels et machines employées,... ainsi que les compétences visées.

Ce document sert de **support unique à l'entretien**.

Le **choix des activités proposées** dans la fiche est important pour permettre au jury de contrôler les capacités du candidat. L'activité présentée doit :

- avoir été vécue par l'apprenant en tant qu'acteur, ou à défaut en tant qu'observateur impliqué, à l'occasion de présence en milieu professionnel : stages, entreprise du maître d'apprentissage, salariat, exploitation de l'établissement, etc.
- permettre d'évaluer des capacités requises à un niveau bac pro : initiative, autonomie, prise de responsabilités, organisation en fonction d'objectifs, etc.
- permettre de conduire une analyse critique de la situation professionnelle vécue : justification des décisions prises, analyse des difficultés rencontrées, propositions d'amélioration, etc.

Le choix par les apprenants des activités à présenter au jury et le remplissage de la fiche activité peuvent être des éléments de formation pertinents qui concernent l'ensemble de la classe.

Le document support doit être rempli autant que possible avant l'oral de contrôle et cela peut faire l'objet d'une séance bilan de formation.

Les divers lieux d'expérience professionnelle doivent être anonymes, la signature du maître de stage n'est pas nécessaire. Dans le cas où les candidats ne se seraient pas munis de ce document complété, des

exemplaires vierges seront à disposition pour qu'ils puissent présenter les informations nécessaires pour initier l'entretien.

La notion de stage doit être comprise au sens large pour décrire le cadre dans lequel une activité a pu se dérouler : les activités proposées peuvent se dérouler dans des cadres divers comme l'entreprise du maître d'apprentissage, l'exploitation de l'établissement, le salariat, etc.

Le candidat présente une ou deux expériences. La description d'une expérience professionnelle et des activités correspondantes ne doit pas dépasser une page A4. Les indications de durée de stage et la validation par le maître de stage sont facultatives.

La présentation du document support du candidat permet aux examinateurs de :

- avoir une vision globale des expériences du candidat ;
- mettre en relation les expériences et le référentiel professionnel du diplôme visé ;
- repérer les compétences mises en jeu.

3- LA CONDUITE DE L'ENTRETIEN

L'entretien est organisé de manière à permettre au candidat de valoriser ses connaissances et son expérience, de montrer ses capacités et de faire la preuve que ses acquis correspondent aux attentes du bac pro.

Il est important que l'ensemble de l'entretien se structure autour de la logique du discours du candidat. Les examinateurs :

- s'appuient sur les propos du candidat pour les faire préciser mais surtout pour l'amener à aborder les points sur lesquels sera fondée l'évaluation ;
- posent des questions brèves et laissent un temps de parole le plus important possible au candidat ;
- s'attachent à éviter que les candidats ne se dispersent ou ne s'égarent dans des détails présentant peu d'intérêt. Si nécessaire, ils indiquent au candidat les points importants sur lesquels insister ;
- veillent à valoriser l'expérience du candidat et à faire en sorte qu'il ne se retrouve pas « bloqué » dans une situation d'échec (stigmatisation d'une erreur ou d'une contradiction du candidat, méconnaissance d'une réponse, etc.).

Globalement, les trois examinateurs veillent à une **interrogation diversifiée et pertinente afin de disposer des éléments nécessaires pour renseigner la grille d'évaluation**, qui constitue un guide pour cet entretien.

4- LES PHASES DE L'ENTRETIEN

L'entretien est organisé en deux temps consécutifs :

4-1 Le premier temps porte sur la culture générale :

Le candidat s'exprime d'abord de façon autonome sur le sujet, puis l'examineur entame un dialogue, soit en poursuivant sur le même thème, soit en élargissant le champ de la réflexion à d'autres thèmes ou notions.

La réponse au sujet tiré au sort permet au jury d'apprécier la capacité du candidat à témoigner d'une culture humaniste ou scientifique à travers la **compréhension** d'un document, d'une problématique, d'un énoncé,...et la **mobilisation des connaissances appropriées**.

4-2 Le deuxième temps porte sur la culture technologique :

Les examinateurs doivent vérifier le champ et l'option des candidats dès réception de leur convocation ; si l'option est différente de celle enseignée habituellement, il est indispensable de prendre connaissance du référentiel concerné.

Par ailleurs, un exemplaire du référentiel de diplôme doit être disponible sur le centre d'examen le jour de l'épreuve.

Le candidat peut être amené à faire une **brève présentation du document support**.

Les examinateurs entament un dialogue sur les expériences professionnelles présentées par le candidat. Les expériences professionnelles, qui correspondent à des « lieux » différents, sont limitées à une ou deux maximum.

Cette phase ne devrait pas excéder 5 minutes.

La suite de l'entretien repose sur un **questionnement sur les activités présentées**, puis **plus largement sur le secteur professionnel concerné**.

Le nombre d'activités présentées sur le document par le candidat n'est pas fixé.

La nature des questions posées est primordiale pour formuler le jugement final au vu du temps d'interrogation imparti ; attention aux questions peu significatives ou uniquement centrées sur le contrôle de connaissances. Si le choix du questionnement est de la responsabilité du jury, il est souhaitable d'approfondir une activité proposée par le candidat plutôt que survoler l'ensemble des expériences professionnelles vécues par le candidat.

L'entretien est centrée sur l'action du candidat qui **présente** :

- le contexte et les finalités de son action au sein de l'entreprise
- son vécu (implication dans l'action, part de responsabilité, difficultés rencontrées, recul sur l'expérience,...)

Le candidat va montrer qu'il **maîtrise l'activité, les savoirs et savoir faire liés à la situation** (description, ressources matérielles et humaines mobilisées, justification des choix réalisés ou des décisions, résultats de l'action, enjeux,...) et son **niveau** d'analyse (regard critique, améliorations possibles,...)

5- L'ÉVALUATION

L'épreuve donne lieu à une **note** établie par le groupe des trois examinateurs sur la base de la **grille d'évaluation critériée, à renseigner en fonction de l'ensemble de la prestation**.

La grille d'évaluation fait apparaître quatre capacités à évaluer où sont (plus ou moins) identifiables celles relevant du domaine général et celles relevant du domaine professionnel.

Les critères et indicateurs donnés dans la grille sont une aide à une évaluation qui doit rester collégiale et globale (le candidat a ou non un niveau bac pro).

Il n'est pas souhaitable de morceler et de « ventiler » l'évaluation du candidat entre les différents membres du jury. Il faut éviter une approche trop analytique critère par critère.

Il est à noter qu'un membre du jury de la partie générale, de par son expérience d'enseignant, a toute sa légitimité pour participer au questionnement (rôle du candidat) et à l'évaluation de la partie professionnelle, et réciproquement pour les membres du jury de la partie professionnelle.

Au-delà de l'évaluation, les membres du jury sont appelés à effectuer un jugement, à trancher avec un risque d'erreur possible ; si les éléments de respect des procédures sont importants, il faut surtout s'intéresser aux éléments qui fondent le jugement

Le tableau ci-dessous présente le degré possible de contribution de chacune des phases de l'entretien à la validation des capacités : *non concerné, partiellement X, fortement XX*

Phases de l'entretien		Expression	Contextualisation de l'activité professionnelle	Culture technologique	Culture générale
1^{er} temps : Culture générale					
	Présentation du candidat, énoncé du sujet et exposé de la réponse.	XX			XX
	Dialogue avec les examinateurs, soit sur le même sujet, soit en l'élargissant à d'autres thèmes ou notions.	XX		X	XX
2nd temps : Culture technologique					
	Présentation des expériences professionnelles en lien avec le document support	XX	XX	X	X
	Dialogue avec les examinateurs sur les expériences professionnelles	XX	XX	XX	X
	Description d'une situation professionnelle vécue caractéristique du secteur	XX	XX	XX	
	Questionnement précis sur les expériences et les activités réalisées (matériel utilisé, gestes professionnels, sécurité, organisation de l'entreprise, répartition des tâches, compétences requises, etc.).	XX	XX	XX	
	Investissement plus large sur le secteur professionnel concerné (diversité, spécificités, enjeux, etc.)	XX	X	XX	X

Grille d'évaluation de l'épreuve de contrôle - Baccalauréat Professionnel

Session :

NOM :

Prénom :

Spécialité :

Capacités	Critères	Indicateurs	Évaluation					Observations
			--	-	+	++	note	
Capacité à témoigner d'une culture générale – culture humaniste OU – culture scientifique	Mobilisation des éléments d'une culture humaniste	Analyse et raisonnement sur le document Connaissances mobilisées Maîtrise de repères pour se situer dans un environnement social et culturel						/6
	Mobilisation des éléments d'une culture scientifique à travers la mise en œuvre d'une démarche de résolution de problème	Compréhension d'un énoncé, d'objectifs ou d'une problématique Connaissances mobilisées Évaluation et analyse de résultats						
Capacité à contextualiser l'activité professionnelle visée par le diplôme	Situation de l'entreprise dans son environnement socio-professionnel	Présentation raisonnée de l'entreprise Relations de l'entreprise à son environnement Droit du travail Éléments d'analyse critique (points forts, points faibles,...)						/4
	Analyse de l'activité professionnelle	Respect des règles Hygiène et sécurité, de l'environnement,... Description des tâches et leurs finalités Ressources mobilisées (matérielles, humaines, économiques,...)						
	Connaissance du secteur, de la filière, du métier	Diversité et spécificité du secteur et des métiers Réglementation Évolutions potentielles						
Capacité à témoigner d'une culture technologique en lien avec la spécialité du diplôme	Connaissance des enjeux du secteur professionnel	Enjeux socio-économiques, écologiques, techniques... Perspectives de développement						/6
	Justification des choix techniques	Vocabulaire professionnel adéquat Notions et concepts clefs Mobilisation des références scientifiques et techniques						
Capacité à s'exprimer	Qualité d'expression	Clarté du message Précision du vocabulaire Réactivité au questionnement Conviction						/4
	Expression d'un point de vue argumenté	Arguments, exemples et références mobilisés Appui sur l'expérience professionnelle Analyse de situation, de décision						
			NOTE			/20		

Appréciation Générale :

Examineurs (signatures) :

Annexe 1 : exemple de sujet de culture générale : sujet de français



Emile Bayard (1837-1891)

TEXTE

Dans ce roman de Victor Hugo, Fantine, très pauvre, cherche du travail. Elle doit mettre son enfant Cosette en pension chez un couple d'aubergistes, les Thénardier. Ceux-ci ont deux petites filles. Fantine envoie de l'argent chaque mois. Pourtant, les aubergistes font de Cosette leur servante.

Tant que Cosette fut toute petite, elle fut le souffre-douleur des deux autres enfants; dès qu'elle se mit à se développer un peu, c'est-à-dire avant même qu'elle eut cinq ans, elle devint la servante de la maison .

Cinq ans dira-t-on, c'est invraisemblable. Hélas, c'est vrai. La souffrance sociale commence à tout âge. N'avons-nous pas vu récemment, le procès d'un nommé Dumolard, orphelin devenu bandit, qui, dès l'âge de cinq ans, disent les documents officiels, étant seul au monde « travaillait pour vivre et volait ».

On fit faire à Cosette les commissions, balayer les chambres, les cours, la rue, laver la vaisselle, porter même des fardeaux. Les Thénardier se crurent d'autant plus autorisés à agir ainsi que la mère qui était toujours à Montreuil-sur-mer commença à mal payer. Quelques mois restèrent en souffrance.

Si cette mère fût revenue à Montfermeil au bout de ces trois années, elle n'eût point reconnu son enfant. Cosette, si jolie et si fraîche à son arrivée dans cette maison, était maintenant maigre et blême. Elle avait je ne sais quelle allure inquiète. Sournoise ! disaient les Thénardier.

L'injustice l'avait faite hargneuse et la misère l'avait rendue laide. Il ne lui restait plus que ses beaux yeux qui faisaient peine, parce que, grands comme ils étaient, il semblait qu'on y vît une plus grande quantité de tristesse. C'était une chose navrante à voir l'hiver, ce pauvre enfant, qui n'avait pas encore six ans, grelottant sous de vieilles loques de toile trouées, balayer la rue avant le jour avec un énorme balai dans ses petites mains rouges et une larme dans ses grands yeux.

Dans le pays, on l'appelait l'alouette (1) . Le peuple, qui aime les figures, s'était plu à nommer de ce nom ce petit être pas plus gros qu'un oiseau, tremblant, effarouché et frissonnant, éveillé le premier chaque matin dans la maison et dans le village, toujours dans la rue ou dans les champs avant l'aube.

Seulement la pauvre alouette ne chantait jamais.

Alouette : oiseau dont le chant annonce le lever du jour
Victor Hugo, *Les Misérables*, 1862.

Annexe 1 : Loi de 1841 sur le travail des enfants (dite loi Guizot, en France)

C'est seulement en 1841 que la loi limite le travail des enfants de moins de douze ans à huit heures par jour. Elle légalise le travail des enfants en lui apportant quelques cadres.

ARTICLE 1. Les enfants ne pourront être employés que, sous les conditions déterminées par la présente loi, dans les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique, et dans leurs dépendances, dans toute fabrique occupant plus de vingt ouvriers réunis en ateliers.

ARTICLE 2. Les enfants devront, pour être admis, avoir au moins huit ans. De huit à douze ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par un repos. De douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par des repos. Ce travail ne pourra avoir lieu que de cinq heures du matin à neuf heures du soir. L'âge des enfants sera constaté par un certificat délivré, sur papier non timbré et sans frais, par l'officier de l'état civil.

ARTICLE 3. Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit. Tout travail de nuit est interdit pour les enfants au-dessous de treize ans .

Cité dans L'Histoire, n° 262, février 2002

Annexe 2 Victor HUGO, *Les Misérables*, préface, 1862

Tant qu'il existera, par le fait des lois et des mœurs, une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers, et compliquant d'une fatalité humaine la destinée qui est divine; tant que les trois problèmes du siècle, la dégradation de l'homme par le prolétariat (1), la déchéance de la femme par la faim, l'atrophie (2) de l'enfant par la nuit, ne seront pas résolus; tant que, dans de certaines régions, l'asphyxie sociale sera possible; en d'autres termes, et à un point de vue plus étendu encore, tant qu'il y aura sur la terre ignorance et misère, des livres de la nature de celui-ci pourront ne pas être inutiles.

Prolétariat : ensemble des prolétaires exerçant un métier manuel et ne disposant pour vivre que de la rémunération allouée par ceux à qui ils vendent leur force de travail.

Atrophie : affaiblissement, dégradation

QUESTIONS

1- Quel est le thème commun à ces quatre documents (illustration, texte et annexes) ?

2 - Commentez le portrait en mouvement de Cosette (nom du personnage, caractérisation, actions, registre...) Quel est l'effet produit sur le lecteur ?

3 – En vous aidant des annexes, précisez le contexte dans lequel ce texte est écrit et dites quelles sont les intentions de Victor Hugo.

INDICATIONS DE CORRECTION

1 – Le thème de l'enfance malheureuse et plus précisément du travail des enfants est facilement identifiable. Il est mobilisateur, permet d'entrer facilement dans la lecture de l'extrait des *Misérables* et pourra nourrir l'exposé dans un deuxième temps (Ce thème est-il toujours d'actualité ? Des livres comme celui de Victor Hugo sont-ils toujours utiles ? Connaissez-vous d'autres œuvres, littéraires, picturales, cinématographiques... sur l'enfance malheureuse ? etc. Les réponses du candidat permettront d'évaluer sa culture générale.

2 – La forme de discours (une description, un portrait, est donnée car il s'agit d'éviter une approche trop technique et de poser des questions sur le sens du texte afin d'aller à l'essentiel. Dans ce portrait en mouvement l'élève décrira l'enfant *souffre-douleur*, nouvelle Cendrillon (intertextualité) .

- Les énumérations des corvées soulignent les abus dont elle est victime.
- Les noms qui la désignent disent sa fragilité : *Cosette* est une petite chose dont l'identité n'est pas affirmée, une *alouette*, oiseau du matin fragile et triste (antithèse et chute du texte en une phrase paragraphe) .
- Les adjectifs qui la caractérisent physiquement et moralement (*maigre* , *blême*, *hargneuse*, *laide*...) comme ses attributs (*vieilles loques*, *énorme balai*...) mettent en évidence les ravages de la misère.

Ce portrait d'une si petite fille que sa mère trop pauvre a confié à des brutes (Les Thénardier) émeut le lecteur (registre pathétique : *c'était une chose navrante à voir*).

3 – Emouvoir n'est pas le seul but du narrateur. Le travail des enfants est autorisé au XIXème siècle (annexe 1) et les cadres, pourtant bien dérisoires, qui limitent ce travail ne sont pas respectés par les Thénardier (article 3). Surtout, les intentions de Hugo, précisées dans la préface des *Misérables* (annexe 2), sont claires : il décrit , à travers ce portrait de petite *misérable*, « une damnation sociale créant artificiellement, en pleine civilisation, des enfers » afin de faire prendre conscience au lecteur de l'ignorance et de la misère. Il s'agit de susciter l'indignation et de mobiliser pour lutter contre l'injustice et réorganiser la société.

L'auteur intervient d'ailleurs précisément dans son récit pour créer une complicité avec le lecteur (*Cinq ans* , *dira-t-on*, *c'est invraisemblable* ; *N'avons-nous pas vu* ..)

Annexe 2 : exemple de sujet de culture générale : sujet de sciences physiques

Mathilde est une jeune lycéenne qui aide son père à installer un lave-vaisselle (LV) dans la cuisine de leur nouveau logement. Ils branchent cet appareil sur la prise électrique où est déjà branché le lave-linge (LL). Lorsque ces deux appareils fonctionnent ensemble, le coupe-circuit installé en amont de la prise coupe l'alimentation de cette prise. Cependant, lorsqu'un seul des deux appareils est mis en en fonctionnement, le coupe circuit ne se déclenche pas.

Mathilde ne comprend pas car il lui arrive souvent de brancher ensemble, sur la prise électrique de sa chambre, sa lampe de chevet, le chargeur de son téléphone et sa console de jeu sans qu'il ne se passe rien.

En s'appuyant sur les documents donnés en annexe et les aides apportées, justifier, en utilisant les résultats de calculs simples, les observations effectuées par Mathilde.

Aides pouvant contribuer à la résolution du problème :

- La connaissance des intensités I des courants circulant dans les différents appareils peut être utile pour répondre au questionnement de Mathilde.
- Le bilan des puissances de l'installation de la cuisine et de celle de la chambre peut également constituer une piste.
- Puissance électrique absorbée par un appareil électrique² : $P = U \times I$ où U est la valeur efficace de la tension d'alimentation et I celle de l'intensité du courant traversant l'appareil.

Annexe

Plaque signalétique du lave-linge (LL) : Plaque signalétique du lave-vaisselle (LV) :



² Supposé résistif

Coupe-circuits commandant les prises électriques du logement :



Ils se mettent en position de coupure de l'alimentation de la prise qu'ils contrôlent quand l'intensité du courant qui les traverse est supérieure ou égale à 16 ampères ($I \geq 16 \text{ A}$).

Puissances moyennes d'appareils électriques

Lampe de chevet	Console de jeu	Chargeur téléphone
40 W	200 W	25 W

Annexe 3 : culture technologique : définition de tâche, d'activité et de situation professionnelle

La pratique veut que l'on parle indifféremment ou non selon les auteurs de tâche, d'activité ou de situation professionnelle. Nous pouvons retenir les définitions suivantes

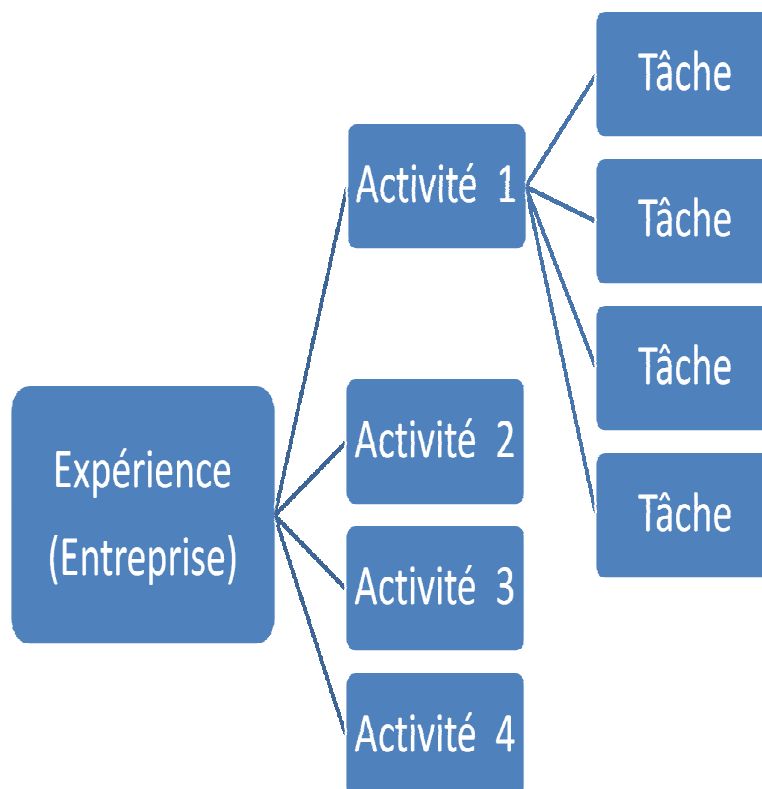
Situation professionnelle significative : Activités contextualisées dans un environnement de travail donné et pour lesquelles on précise les ressources dont il convient de disposer pour réaliser l'activité ainsi que les critères permettant de mesurer l'expérience ou la performance réalisée » (extrait du guide d'écriture des référentiels de diplômes professionnels - DGER sém. de juin 2007 –ENESAD)

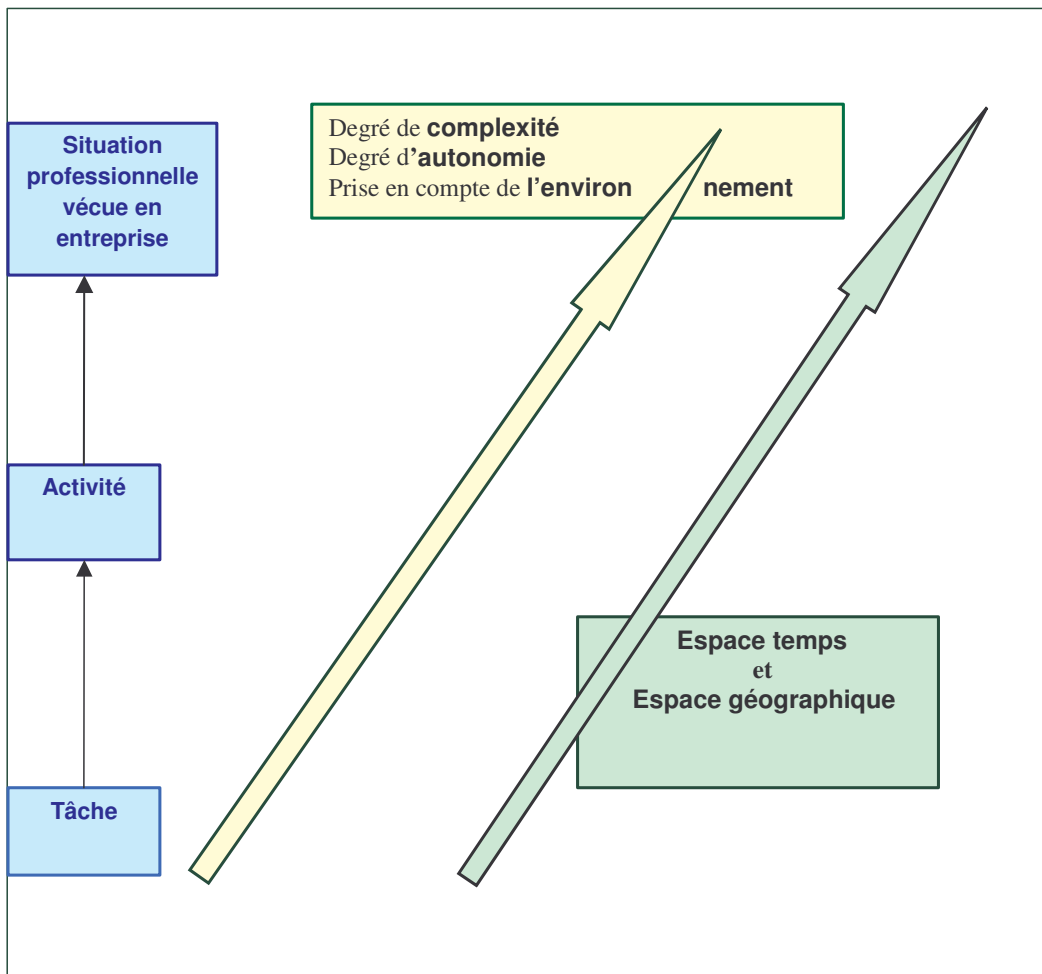
Activité : « Ensemble de tâches effectivement réalisées par la personne concourant à une ou plusieurs fonctions dans l'entreprise, selon des conditions d'exercice identifiées ».

(MEN - la validation des acquis professionnels - Direction des Lycées et collèges - 1994)

Tâche : Le terme de **tâche** est souvent attaché à des exécutions manuelles intégrées dans un environnement relativement simple.

Les **situations** ou **activités** plus complexes (comme celles attendues pour évaluer le niveau bac pro) englobent un certain nombre de tâches « unitaires » intégrées dans un ensemble cohérent. (d'après J. Courtas, Enfa).





Annexe 4 : faciliter les épreuves aux candidats « dys » (réseau d'appui de l'enseignement agricole)

Les « dys » ont des difficultés à traiter l'information écrite. Il convient donc d'apporter un soin particulier aux supports écrits :

- éviter les documents manuscrits
- choix de la police : ne pas les multiplier dans un même document / préférer des polices comme Comis sans MS, Tahoma, Lexia
- les mots clefs, les verbes d'action peuvent être surlignés ou mis en gras
- éviter l'italique, les mots en majuscules
- mettre les textes longs en colonne et comportant des éléments de tabulation pour créer des repères
- chaque phrase ou question ne fera l'objet que d'une consigne
- préférer les puces ou les numérotations plutôt que les consignes sous forme de paragraphes
- bien distinguer les différentes parties d'un support